

L'INDICATION DES PRIX DANS L'HABILLEMENT SUR MESURE

l'obligation du professionnel d'afficher les tarifs
des prestations en vitrine et à l'intérieur du magasin.

C'est quoi l'indication des prix pour les services ?

C'est l'obligation pour tout professionnel de communiquer au consommateur, avant toute prestation, le prix toutes taxes comprises (TTC) :

- du type de prestation le plus courant ;
- des différentes étapes du service, le cas échéant (ex. confection d'un costume) ;
- ou, à défaut, une mention « prix sur demande ».

Le prix du service effectivement proposé doit être affiché de façon non équivoque, aisément lisible et facilement accessible, conformément au Code de la consommation.

Les mentions telles que « à partir de » ou « de X euros à X euros » ne suffisent pas : le prix doit être affiché de manière claire et précise.

Pour le professionnel !

Affichage des tarifs des services sur mesure

Lorsque le nombre et la diversité des prestations de services proposées rendent difficile l'affichage d'une liste lisible pour le consommateur, le professionnel :

- présente un exemple concret avec les étapes du service et leurs prix ;
- propose un catalogue de prix consultable par les consommateurs dans le magasin ;
- assure la cohérence des prix entre ceux affichés en magasin et ceux publiés en ligne.

> fiche « L'indication des tarifs des services »

> fiche « Le devis »

Si un vêtement sur mesure est exposé en vitrine extérieure, les différentes étapes du service (prise de mesure, choix du tissu, coupe, finition, etc.) ainsi que les prix associés doivent être clairement indiqués.

Affichage des prix des produits et accessoires en vente

Attention – Les autres règles sur l'indications des prix des produits et accessoires en vente restent valables.

- > fiche « L'indication des prix »
- > fiche « L'indication des prix des produits exposés dans les vitrines »
- > fiche « Les réductions de prix ou promotions »
- > fiche « Vitrine en cours »

Des sanctions s'appliquent en cas de non-respect.



Exemples concrets!



Ci-dessus l'exemple d'une vitrine extérieure avec une présentation claire des prix pour un service de confection sur mesure. Chaque prestation doit être décrite avec son prix, ou accompagnée d'une mention « prix sur demande ».



Ci-dessus, un comptoir de boutique avec une fiche tarifaire bien visible.
Le professionnel informe le consommateur sur les prix des prestations proposées,
de façon claire et facilement consultable.

Plus d'informations



info@mpc.etat.lu



247 73700



pro-pc.public.lu